



Cher Actionnaire.

Je souhaite avant toute chose vous remercier pour la confiance et le soutien que vous témoignez au groupe Sodexo.

Notre prochaine Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mardi 12 janvier 2021 à 15h30.

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, et afin de protéger l'ensemble de nos actionnaires, invités et organisateurs, avec le Conseil d'Administration et le Directeur Général, nous avons pris la difficile, mais néanmoins nécessaire décision de tenir cette Assemblée Générale de manière virtuelle et à huis clos. Soyez néanmoins assurés que nous mettrons tout en œuvre pour que cet événement soit le plus accessible et le plus interactif possible.

Notre Assemblée Générale sera en effet diffusée en direct sur notre site internet www.sodexo.com. Soucieux d'entretenir, en toutes circonstances, un dialogue continu et ouvert, nous explorons actuellement différentes options pour vous permettre, le 12 janvier prochain, de soumettre en direct des questions orales.

Dans ce contexte exceptionnel, je vous invite à pleinement exercer vos droits en tant qu'actionnaire et ce, préalablement à la tenue de notre Assemblée Générale. Vous trouverez dans ce document les modalités pratiques pour y participer.

Je vous invite à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur notre site Internet qui sera mise à jour en amont de l'événement.

Je vous prie d'agréer, Cher Actionnaire, l'expression de ma considération la plus dévouée.

Sophie Bellon

Présidente du Conseil d'Administration

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### IMPORTANT - INFORMATION LIEE A LA CRISE SANITAIRE ACTUELLE

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, la Présidente, les autres membres du Conseil d'Administration et le Directeur Général de Sodexo ont décidé de tenir l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 janvier 2021 exceptionnellement à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

En conséquence, aucune carte d'admission ne sera délivrée. Les actionnaires sont invités, préalablement à l'Assemblée Générale, à voter à distance ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à un tiers selon les modalités explicitées ci-après.

Dans ce contexte, les actionnaires sont encouragés à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique ainsi que l'utilisation de la plateforme de vote par internet VOTACCESS.

Les actionnaires sont invités également à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société www.sodexo.com qui sera mise à jour notamment pour préciser, le cas échéant, les modalités définitives de participation à cette Assemblée Générale.

#### Retransmission de l'Assemblée

L'Assemblée Générale sera diffusée en direct (en français et en anglais) et sera également disponible en différé sur le site Internet de la Société <u>www.sodexo.com</u> (rubrique Finance - Assemblée Générale).

### Disponibilité des documents

L'ensemble des documents concernant l'Assemblée Générale est tenu à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et est disponible sur le site Internet de la Société www.sodexo.com (rubrique Finance - Assemblée Générale).

Afin d'accompagner la Société dans sa démarche en faveur du développement durable, les actionnaires sont encouragés à les consulter et à les télécharger en ligne.

Pour les actionnaires souhaitant obtenir une version papier de ces documents (Document d'Enregistrement Universel et Rapport annuel), un formulaire de demande d'envoi de documents et de renseignements est disponible à la fin de la brochure de convocation.

## **Questions écrites**

Tout actionnaire a la faculté d'adresser des questions écrites à la Présidente du Conseil d'Administration à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Ces questions doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'attention de la Présidente du Conseil d'Administration de la Société (SODEXO -« AG 12 janvier 2021 » - 255 quai de la Bataille de Stalingrad -92130 Issy-les-Moulineaux) ou par email à l'adresse électronique suivante : communication.financiere@sodexo.com. Cet envoi doit être effectué au plus tard le deuxième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit au plus tard le vendredi 8 janvier 2021.

Pour être prises en compte, ces questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte de vos actions émanant de votre établissement teneur de compte habilité.

L'ensemble des questions écrites posées par les actionnaires et des réponses qui y auront été apportées sera publié sur le site Internet de la Société (www.sodexo.com), dans une rubrique consacrée aux questions-réponses de l'Assemblée Générale. Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée aux questions écrites dès lors qu'elles présenteront le même contenu.

### Des démarches en ligne simplifiées

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, Sodexo propose depuis l'an dernier à ses actionnaires d'adhérer à l'e-convocation et l'e-votina.

Forts du succès rencontré, nous encourageons ceux qui le souhaitent à adhérer à ce service et ainsi exercer leurs droits de manière plus simple et plus rapide.

#### **Club Actionnaires**

Le 3 octobre 2019. Sodexo a lancé son Club Actionnaires. Ce Club a



pour but de renforcer le lien personnel entre l'entreprise et ses actionnaires, de fournir une information en direct sur l'actualité de Sodexo et de ses services et de proposer un espace d'information et d'échange dédié.

Pour devenir membre, il vous suffit de remplir le formulaire disponible sur www.sodexo.com, section « actionnaires ».

### Pour tout renseignement

Service relations actionnaires

**Courrier**: Communication Financière/Club Actionnaires Sodexo 255 quai de la Bataille de Stalingrad 92866 Issu-les-Moulineaux Cedex 9. E-mail: clubactionnaires@sodexo.com

Tél.: +33 (0) 1 57 75 80 54

## Quelles conditions remplir pour participer à l'Assemblée?

Seront admis à participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'inscription en compte de leurs actions au nominatif ou au porteur le deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée, soit le vendredi 8 janvier 2021 à zéro heure (heure de Paris).

- Si vos actions sont au NOMINATIF, l'inscription en compte à cette date dans les comptes-titres nominatifs est suffisante pour participer à l'Assemblée Générale.
- Si vos actions sont au PORTEUR, votre établissement teneur de compte habilité devra délivrer une attestation de participation, en annexe du formulaire de vote par correspondance ou de la procuration de vote.

À titre exceptionnel compte tenu de la situation, l'actionnaire qui aura déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir pourra choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale sous réserve des modalités et délais précisés ci-après.



Les actionnaires peuvent céder à tout moment tout ou partie de leurs actions. Dans ce cas:

- si l'inscription en compte constatant la cession intervient avant le vendredi 8 janvier 2021, à zéro heure (heure de Paris), la Société devra invalider ou modifier le vote exprimé à distance ou le pouvoir, et votre établissement teneur de compte habilité deura à cette fin s'il s'agit d'actions au porteur notifier la cession à la Société Générale et lui transmettre les informations nécessaires;
- si l'inscription en compte constatant la cession intervient après le vendredi 8 janvier 2021, à zéro heure (heure de Paris), elle n'a pas à être notifiée par votre établissement teneur de compte habilité ou prise en considération par la Société Générale, nonobstant toute convention contraire.

## Comment participer à l'Assemblée?

Cette Assemblée Générale se tiendra exceptionnellement à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Aucune carte d'admission ne sera délivrée. Les actionnaires sont donc invités dans les conditions décrites ci-après et préalablement à l'Assemblée Générale :

- à exercer leur droit de vote uniquement à distance (par voie postale ou électronique) : ou
- à donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à un tiers.

Il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre les derniers jours pour exprimer leur mode de participation à l'Assemblée Générale et de privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique.



#### Vote par correspondance ou par procuration par voie postale :

- Si vos actions sont au NOMINATIF, un formulaire de vote par correspondance ou par procuration (ci-après le « formulaire de vote ») vous sera directement adressé. Renvoyez le formulaire de vote dûment rempli et signé à l'aide de l'enveloppe réponse prépayée jointe à la lettre de convocation reçue par courrier postal.
- Si vos actions sont au PORTEUR, demandez le formulaire de vote auprès de votre établissement teneur de compte, à compter de la date de convocation de l'Assemblée Générale. Renvoyez le formulaire de vote dûment rempli et signé à votre établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à la Société Générale Securities Services - Service Assemblée Générale - 32 rue du Champ de Tir - CS 30812 - 44312 Nantes Cedex 3.

Afin que votre formulaire de vote dûment rempli et signé et, le cas échéant, votre désignation ou révocation de mandataire soit valablement pris en compte, il devra être envoyé à votre établissement teneur de compte suffisamment en amont pour être reçu par la Société Générale au plus tard trois jours avant la réunion de l'Assemblée, soit le vendredi 8 janvier 2021 à 23h59 (heure de Paris).

En aucun cas les formulaires de vote papier ne doivent être retournés directement à Sodexo.



#### Vote par correspondance ou par procuration par voie électronique :

Les actionnaires sont invités à privilégier l'utilisation de la plateforme de vote par internet VOTACCESS. Cette plateforme permet aux actionnaires, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale, de transmettre électroniquement, d'une manière simple et rapide, leurs instructions de vote ou de désigner ou révoquer un mandataire.

L'accès au site ainsi que les modalités de vote ou de procuration sont décrits ci-après :

- Si vos actions sont au **NOMINATIF**, accédez directement à VOTACCESS via le site Sharinbox : <u>www.sharinbox.societegenerale.com</u>.
- Pour les actions au nominatif pur : avec les codes d'accès qui vous ont été transmis par la Société Générale.
- Pour les actions au nominatif administré : avec les identifiants reçus quelques jours avant l'ouverture du vote.

Une fois connecté(e) sur Sharinbox, cliquez sur le nom de l'assemblée dans la rubrique « Opérations en cours » de la page d'accueil. Sélectionnez l'opération, suivez les instructions et cliquez sur « Voter » de la rubrique « Vos droits de vote ». Vous serez alors automatiquement redirigé vers le site de VOTACCESS.

- Si vos actions sont au **PORTEUR**, renseignez-vous auprès de votre établissement teneur de compte pour savoir s'il est adhérent à VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.
- Si votre établissement teneur de compte est adhérent à VOTACCESS : identifiez-vous sur le portail Internet de votre établissement avec vos codes d'accès habituels. Cliquez ensuite sur l'icône aui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions Sodexo et suivez les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
- <u>Si votre établissement teneur de compte n'est pas adhérent à</u> VOTACCESS : la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : mandataireAG.group@sodexo.com. Ce courrier électronique devra IMPÉRATIVEMENT contenir les informations suivantes : le nom de la société concernée, la date de l'assemblée, vos nom, prénom, adresse, références bancaires ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire que vous souhaitez désigner. Vous devrez IMPÉRATIVEMENT demander à votre établissement de teneur de compte d'envoyer une confirmation écrite de votre demande à la Société Générale Securities Services - Service Assemblée Générale - 32 rue du Champ de Tir - CS 30812 - 44312 Nantes Cedex 3.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à cette adresse électronique, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être, ni prise en compte, ni traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandat exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le lundi 11 janvier 2021 à 15h00 (heure de Paris).

L'accès aux sites Internet dédiés et sécurisés sera possible à partir du mercredi 23 décembre 2020 à 11h00 (heure de Paris) jusqu'au lundi 11 janvier 2021 à 15h00 (heure de Paris), dernier jour ouvré avant la date de l'Assemblée Générale.

#### Procédure de vote pour les mandataires à une Assemblée Générale à huis clos :

Le mandataire doit adresser son instruction de vote pour l'exercice de ses mandats sous la forme d'une copie numérisée du formulaire unique, à la Société Générale, par courrier électronique à l'adresse suivante : <u>assemblees.generales@sgss.socgen.com</u>

Le formulaire doit porter les nom, prénom et adresse du mandataire et la mention « En qualité de mandataire », et doit être daté et signé.

Les sens de vote sont renseignés dans le cadre « Je vote par correspondance » du formulaire.

Le mandataire doit joindre une copie de sa carte d'identité et le cas échéant, un pouvoir de représentation de la personne morale qu'il représente.

Pour être pris en compte, le courrier électronique doit parvenir à la Société Générale au plus tard le quatrième jour calendaire précédant la date de l'Assemblée, soit le jeudi 7 janvier 2021 à 23h59 (heure de Paris).

En complément, pour ses propres droits de vote, le mandataire doit adresser son instruction de vote par voie postale ou électronique comme pour les mandats qu'il exerce.

## COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE DE VOTE

Important : Pour être pris en compte, le formulaire dûment rempli et signé devra, parvenir à la Société Générale au plus tard le 8 janvier 2021 à 23h59 (heure de Paris).

Merci de prendre en compte les difficultés d'acheminement du courrier liées à la crise sanitaire.

- 1 Pour assister à l'Assemblée : eocher la case A. Dater et signer en bas du formulaire.
- Droit de vote simple.
- 3 Droit de vote double pour les actions inscrites au nominatif depuis au moins quatre ans au 31 août de l'année précédant la date de l'Assemblée.
- 4 Pour voter par correspondance: cocher la case ET indiquer votre vote sur chacune des résolutions en noircissant la case correspondante, dater et signer en bas du formulaire.
- 5 Pour donner pouvoir au Président : cocher la case. Dater et signer en bas du formulaire.
- 6 Pour vous faire représenter à l'Assemblée Générale par votre conjoint, par un autre actionnaire, ou par toute autre personne (physique ou morale) de votre choix : cocher la case, mentionner les nom et prénom du mandataire, dater et signer en base du formulaire.
- Quel que soit votre choix, n'oubliez pas de dater et signer en bas du formulaire.

